

Comme je l'annonçais il y a deux semaines, de nombreux rapports parlementaires sont sortis en cette période de vacances, tous aussi intéressants les uns que les autres. Il faut aussi y ajouter l'audition du chef d'état-major des armées devant la commission de la défense nationale et des forces armées le 11 juillet dernier sur lequel je reviendrai dans un post ultérieur.

Suite à la confirmation de la réduction de 7200 postes au sein du ministère de la défense conformément à la loi de programmation militaire, ces rapports arrivent à point aussi pour éclairer sur l'état des restructurations des armées qui s'appuient notamment par une réduction drastique du soutien en le mutualisant au sein de soixante bases de défense.

Le [rapport d'information diffusé le 11 juillet](#) par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat vise donc à évaluer la réforme du soutien des armées considéré comme une « révolution qui bouscule des principes d'organisation séculaires » dans un but d'économie au profit des capacités opérationnelles.

Ce qu'il faut en retenir est sans doute une concentration insuffisante géographique pour une partie des BDD. Il est évident qu'une BDD doit soutenir un effectif d'un nombre suffisant. Destinées à soutenir initialement un minimum de 5000 personnels, de fait 14 bases sur 51 en métropole soutiennent moins de 3000 personnels. N'aurait-il pas fallu envisager une réorganisation des bases sur un seul site qui aurait pu privilégier une vision économique du projet ? Je considère en effet qu'il y a eu un certain manque d'ambition et une simple prise en compte technocratique de la problématique budgétaire. Ainsi, envisager des bases de défense neuves, aux normes modernes, dans le cadre d'un aménagement du territoire (idée rejetée à l'époque et pourtant contribuant concrètement aux relations entre l'armée et le tissu local) aurait pu être proposé. Ces constructions auraient pu être par exemple réalisées sur les terrains appartenant au domaine militaire, donc à moindre coût. Les avantages en auraient été multiples : amélioration des conditions de vie des forces armées, économie du fonctionnement à terme pour la vie courante, intégration dans les nouvelles enceintes militaires du respect de l'environnement sous toutes ses formes, soutien bien sûr facilité, mais aussi relance économique locale par ces travaux.

Cela revient à la remarque que j'évoquais (Cf. [Mon billet du 22 juillet 2012](#)). Comment justifier les cessions des biens immobiliers des armées pour un euro symbolique alors qu'elles auraient pu en avoir l'usage, notamment dans l'exemple cité précédemment. Je citais la base aérienne de Brétigny-sur-Orge aux nombreux hectares disponibles. Le même étonnement sur ces « dons » paraît dans ce rapport du sénat qui souligne le manque de retour budgétaire des cessions prévues, à nouveau envisagées pour le budget de 2013 d'ailleurs. Ainsi, la valeur estimée des biens cédés à l'euro symbolique depuis 2009 (92 millions d'euros) représente le double des recettes effectivement encaissées (41,5).

Le sentiment de désorganisation au sein des administrés est certes identifié par les rapporteurs. Ils constatent surtout une grave impasse budgétaire (P155). Il manque sur un budget total de 650 millions d'euros de l'ordre de 130 millions pour boucler l'année 2012, soit un trimestre entier de dépenses. Une rupture budgétaire est donc prévue en septembre dans les BDD en raison d'une sous-dotation financière. Faire des économies c'est bien mais ne plus pouvoir assurer le fonctionnement des soutiens va poser un problème !